

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite réaliser un diagnostic préalable à la restauration du petit patrimoine bâti de Charance ;
- Considérant que ce projet est inscrit au programme d'actions 2021-2027 de l'Espace Valléen Gap-Tallard-Durance ;
- Considérant qu'un financement peut être sollicité pour la réalisation de cette étude auprès de la Direction régionale des affaires culturelles au titre du soutien aux études et travaux sur les Monuments Historiques ;

**DECIDONS**

**Article 1 : Objet**

Le domaine de Charance accueille environ 300 000 visiteurs à l'année ; il s'agit d'un lieu incontournable de visite du bassin Gapençais identifié comme "site totem" de l'Espace Valléen Gap-Tallard-Durance.

Les différents bâtiments du domaine de Charance sont restaurés ou en cours de restauration : le château, la ferme, les anciennes écuries. Pour qu'il y ait une cohérence et une harmonie du site, il est indispensable de restaurer le petit patrimoine bâti : la glacière qui est le témoin d'une activité hivernale, le four banal qui est le témoin du site de la chaumière avec son activité agricole, les canaux qui alimentent le lac ainsi que le lavoir.

Le petit patrimoine bâti du domaine de Charance étant inscrit à la liste supplémentaire des Monuments Historiques, la réalisation d'une étude de diagnostic préalable est obligatoire.

Cette étude comportera :

- Un bref historique des différents éléments à restaurer basé sur une recherche documentaire: archives et publications (écrits, iconographie, plans),
- Des relevés complets sous forme numériques des éléments à restaurer,
- Un bilan sanitaire détaillé (maçonneries, structures, enduits, charpente et couverture, évacuation des pluviales), des ouvrages suivants : glacière, four banal, canaux, lavoir,
- Un bilan chronologique des interventions réalisées,
- Une évaluation des conditions de sûreté et sécurité,

- Une proposition d'intervention assortie d'un descriptif quantitatif et estimatif de chaque élément avec phasage selon l'urgence et adapté aux capacités financières du maître d'ouvrage.

Cette étude est inscrite au programme d'actions 2021-2027 de l'Espace Valléen Gap-Tallard-Durance et fait partie des priorités 2025 validées lors du comité de pilotage du 5 décembre 2024.

#### Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 14 645,71 € HT.

#### Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat (DRAC) selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
ETAT (DRAC)	2929,14 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	11716,57	80 %
<b>TOTAL</b>	<b>14 645,71 €</b>	<b>100,0 %</b>

#### Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat.

#### Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 9 DÉCEMBRE 2024

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16/12/2024  
Publié ou notifié le : 16/12/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_12_730
Objet :	Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de diagnostic préalable aux travaux de rénovation du petit patrimoine bâti de Charance
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-16 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20241216-D2024_12_730-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20241216-D2024_12_730-AI-1-1_0.xml	text/xml	966 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_15835.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241216-D2024_12_730-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	69.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2024 à 13h49min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2024 à 13h49min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2024 à 13h49min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2024 à 13h49min52s	Reçu par le MI le 2024-12-16

